

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION DES PIETONS
Rue de l'aire, Place Gabriel Péri et Rue du Château**

Dimanche 10 juillet 2016 de 10H à 13H et de 17H à 20H

Arrêté n°60

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT une manifestation « Taurine » organisée par la Mairie et le Café de la Source sur la voie communale lieu-dit : « Rue de la Cave, Place Gabriel Péri et Rue du Château » qui se déroulera le dimanche 10 juillet 2016.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison d'une manifestation « Taurine » sur la voie communale organisée par la Mairie et le Café de la Source qui se déroulera lieu-dit : « Rue de l'Aire, Place Gabriel Péri, et Rue du Château ».

La circulation des piétons sera interdite dimanche 10 juillet 2016 de 10H à 13H et de 17H à 20H.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 09 juin 2016.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION

